

FEDERATION NATIONALE DES PANIERS DE LA MER ACTIF INSERTION - PANIER DE LA MER 76 rappelle
Moules cuites du Pacifique



- Noms des modèles ou références concernés : **Moules cuites du Pacifique**
- Marque : **PANIER DE LA MER 76**
- Lot DFD-35743-C45041 Date de durabilité minimale 29/01/2025
Lot DFD-35758-C46065 Date de durabilité minimale 15/05/2025
- Conditionnements : **Sachet de 1kg**
- Date début/fin de commercialisation : **du 20/02/2024 au 18/07/2024**
- Température de conservation : **Produit à conserver au congélateur**
- Marque de salubrité : **76.259.211**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Associations d'aide alimentaire : PERSEPHONE (30), ADAA (18), Secours Populaire 79, Association ISA (76) et A Touq'Cœur (14).**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **La DDM (Date de Durabilité Minimale) figurant sur l'emballage de 2 lots de moules cuites surgelée est plus longue que la DDM réelle du produit.**
- Risques encourus par le consommateur : **Anomalie d'étiquetage**
- Description complémentaire du risque : **Qualité organoleptique dégradée (brûlure par le froid). Possible dégradation de la qualité microbiologique au moment de la consommation.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Détruire le produit.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mercredi 18 septembre 2024**

CONTACT

- Numéro de contact : **0953890412**
- Informations complémentaires publiques : **Il est recommandé aux personnes qui détiendraient ces produits de ne pas les consommer et de les détruire, ou de les rapporter auprès de l'association de distribution.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre